

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Janneyrias, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Janneyrias, sous la présidence de Monsieur TURMAUD Jean-Louis, Maire de Janneyrias.

### **Présents :**

MM. MMES. Jean-Louis TURMAUD - Nathalie ROUBA-LOPRETE - Roger ALLIGIER - Norbert LECHES - Jeannette JAKUBOWSKI - Fabien LECHES - Julien ROCHON- Axel PEROTTI - Jean-Jacques LALLAIN - Magali LABOUREUR.

### **Absents :**

MM. MMES. Laurie PAOLUCCI - Chokri MESSAOUDI - Maud PELOSSIER - Clélia SELSEK-ATOCH- Michaël FOULTIER- Françoise SALSINI.

### **Pouvoirs :**

Monsieur STOCKY Claude a donné pouvoir à Monsieur LECHES Norbert ;

Madame BECHARD Malissa a donné pouvoir à Monsieur ALLIGIER Roger ;

Monsieur PAUGET Denis a donné pouvoir à Madame JAKUBOWSKI Jeannette;

A été nommée secrétaire de séance : Madame ROUBA-LOPRETE Nathalie .

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 05,

Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire, a soumis à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu du 12 juillet 2023.

Aucune remarque, ni opposition, ni abstention n'est à soulever de la part de l'assemblée.

### **1. Augmentation du prix des repas à la cantine de l'école des fleurs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 à destination des familles.**

Dans le cadre du contrat qui nous lie à la société RPC, la clause de révision des prix prévoit d'ajuster les tarifs à chaque début d'échéance compte tenu des augmentations sur les denrées alimentaires, les fluides (électricité) et les carburants.

Aussi, ce prestataire se voit dans l'obligation d'augmenter de 8.95 % le prix des repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 sur nos factures mensuelles afin de garantir la qualité de leur prestation. Par conséquent, il est proposé d'appliquer cette même hausse à destination des familles, soit un tarif de 5,10 € au lieu de 4,80 €.

Par ailleurs, il est proposé d'augmenter également de 0,30 € le tarif, actuellement de 1,20 €, de prise en charge durant le service de restauration des enfants dont le repas est fourni par les

parents dans le cadre d'un Plan d'Accueil Individualisé , ceci afin de mieux prendre en compte les coûts d'encadrement.

Enfin, malgré un contexte d'inflation incessant, la municipalité met tout en œuvre afin de ne pas répercuter l'ensemble des frais afférents au fonctionnement sur le prix des repas ainsi que sur les services liés au périscolaire.

**Après débat, le conseil municipal à l'unanimité, approuve cette augmentation.**

**Question diverse :**

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée le bienfondé ou non de laisser les trois ruches implantées sur la commune dont l'entretien représente un coût annuel de 3 400 € HT.

Après discussion, il s'avère plus raisonnable de faire appel à un autre prestataire moins onéreux à compter du 01 janvier 2024.

**La séance est close à 18h25**

Two handwritten signatures in blue ink are present at the bottom of the page. The signature on the left is more stylized and includes the number '23' at the end. The signature on the right is also stylized but more fluid.